



Projet COSERIE – renforcement de la résilience et les capacités des populations locales dans la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les communes de Ségbana et Kalalé

TERMES DE REFERENCES

TDR-004/2025/COSERIE

Recrutement d'agents enquêteurs pour la réalisation de la collecte de données de l'étude de référence et de l'étude diagnostique des conflits et de la vulnérabilité des groupes dans la zone d'exécution du projet.

Activité et ligne budgétaire : A C 1.1.1 / AC 2.1.1

Février 2026

1. Contexte du projet et justification

1.1. Présentation du projet

Intitulé du projet	COSERIE
Durée du projet	30 mois Novembre 2025 – Avril 2028
Zone d'intervention	Département : Alibori - Borgou Communes : Ségbana et Kalalé
Partenaires de mise en œuvre opérationnelle	BCD ONG POTAL MEN
Groupes cibles	Ségbana : villages de Ségbana centre, Piami A et Korowi Kalalé : villages de Wonko et Maréguita
Objectif final	Contribuer à la lutte contre la déstabilisation, la radicalisation et le développement de l'extrémisme violent dans les zones frontalières entre le Bénin, le Niger et le Nigéria
Objectifs spécifiques/résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">▪ La cohésion sociale, les capacités de résolution des conflits et des mécanismes de prévention liées à l'extrémisme violent et la radicalisation des groupes vulnérables sont renforcées.▪ L'accès et la gestion des infrastructures socio-économiques sensibles au climat dans les zones cibles sont améliorés.
Approches et stratégies d'intervention	Ancrage local <ul style="list-style-type: none">▪ Implication des communes pour la sécurisation des sites et la mobilisation communautaire,▪ Prise en compte des Plans de Développement Communaux (PDC),▪ Matières premières locales et adaptées à l'environnement pour des infrastructures durables Développement des systèmes de marché (DSM) Impact transfrontalier <ul style="list-style-type: none">▪ Agir au-delà du territoire national pour une intégration économique (agriculture, élevage, etc.) HIMO (Haute intensité de main d'œuvre) Gestion intégrée des ressources Gestion des projets sensibles aux conflits / Do No Harm/LNOB Suivi évaluation redevabilité et apprentissage

1.2. Justification de l'activité

Le projet COSERIE – pour le renforcement de la résilience et les capacités des populations locales dans la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les communes de Ségbana et Kalalé est une réponse face aux enjeux interconnectés (enjeux liés aux ressources naturelles, enjeux liés à la pauvreté et à l'exclusion, enjeux liés à la sécurité et la cohésion sociale et enjeux liés à la gouvernance) auxquels sont particulièrement confrontées ces deux communes frontalières du Bénin. Pour preuves, la pression sur les ressources naturelles (foncier, fourrage, eau) dans les zones ciblées s'accentue sous l'effet

conjugué de leur raréfaction et d'une nouvelle répartition d'usage, du changement climatique, de la croissance démographique humaine et animale et de la dépendance aux activités agropastorales de subsistance. Cette situation est aggravée par le manque d'infrastructures adaptées, la coexistence peu régulée des régimes fonciers coutumiers et formels. Dans une zone où près de 70% de la population à moins de 25 ans et où plus de 90 % des emplois sont informels, les jeunes et les femmes sont particulièrement touchés par le manque d'opportunités économiques, un faible sentiment de représentation et une participation citoyenne limitée. Ces vulnérabilités renforcent le sentiment de marginalisation et augmentent les tensions et les possibilités d'exploitation par les GANE¹, de plus en plus présent dans la région, des jeunes sans emploi et sans perspectives, exclus des mécanismes de gouvernance traditionnels et institutionnels. En effet, depuis plusieurs années, les zones frontalières entre le Bénin et le Nigéria subissent une détérioration progressive de la sécurité avec l'expansion de ces groupes au Nigéria. Enfin, malgré les processus de décentralisation en cours, la gouvernance locale reste faible, fragmentée et peu inclusive, souvent par un manque de moyens humains, techniques et financiers couplé à l'affaiblissement des mécanismes de régulation sociale traditionnelle dans un environnement en profonde mutation.

Ce projet est financé par la Fondation PATRIP avec l'appui de l'Union Européenne et mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation dans les communes de Ségbana et Kalalé à travers l'amélioration de l'accès et la gestion d'infrastructures socio-économiques sensibles au climat et le renforcement de la cohésion sociale et des mécanismes de prévention des conflits liés à l'extrémisme violent et la radicalisation des groupes vulnérables dans les zones d'intervention.

C'est dans ce contexte qu'il est prévu dès le démarrage du projet, la réalisation d'une étude de référence et d'une étude diagnostique des conflits et vulnérabilités des groupes dont les résultats seront utilisés pour orienter la mise en œuvre efficace du projet.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue du recrutement d'agents enquêteurs pour la collecte de données.

2. Objectifs et méthodologie

2.1. Objectifs de l'enquête

L'objectif global des présents termes de référence est de recruter des agents de collecte de données afin d'orienter efficacement les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet COSERIE.

Pour ce faire, elle se donne pour objectifs spécifiques de :

- organiser le processus de soumission des candidatures
- conduire les opérations de collecte de données

2.2. Processus de recrutement

Le processus de recrutement va se dérouler en trois phases essentiellement : présélection, test technique et entretien final.

- La présélection consistera en un tri des dossiers de candidature reçus selon : la qualification et les expériences professionnelles du candidat. Cette phase sera assortie d'une liste restreinte de candidats qui seront contactés pour continuer le processus ;

¹ Groupes Armés Non Etatiques

- Le test technique sera très pratique et consistera à la manipulation d'un smartphone/tablette avec l'application Kobo ;
- L'entretien final va consister à vérifier la connaissance des lieux de la collecte de données, de la maîtrise des langues parlées dans ces localités, de la motivation et de la disponibilité des candidats. Ce processus conduira à recruter 20 enquêteurs pour les 2 études dont 2 pour collecter les données auprès des acteurs institutionnels.

2.3. Processus de réalisation de la collecte de données

Après l'étape de recrutement des enquêteurs, le processus de réalisation de la collecte de données suivra les étapes suivantes :

Etape 1 : Phase préparatoire

Cette étape va se dérouler sous la forme d'un atelier de cadrage/formation des enquêteurs. Elle va durer deux jours au maximum et il sera question d'échanger sur les données à collecter, la méthode de collecte, les outils de collecte, l'échantillon et le calendrier de la réalisation de la collecte.

Etape 2 : Phase de collecte

La collecte des données va s'étaler sur une durée maximale de 7 jours. Elle se fera auprès des parties prenantes institutionnelles et localités indiquées à l'annexe 1 des présents TdR.

La collecte sera entièrement numérique sur smartphone à l'aide de la plateforme Kobotoolbox où les différents questionnaires seront chargés par l'équipe du projet. Ainsi, les enquêteurs veilleront à un fonctionnement optimal de leurs smartphones/tablettes et en cas de défaillance devront mettre à jour les formulaires dans les délais afin de partager les données collectées avec l'équipe du projet à la fin de chaque journée.

Les enquêteurs seront appelés à collaborer avec les partenaires de mise en œuvre pour une meilleure prise en compte des spécificités des villages ciblés par le projet et l'équipe du projet qui assurera la supervision du processus et à qui les différents formulaires doivent être adressés.

Etape 3 : Phase récapitulative ou de synthèse.

Une demi-journée sera consacrée au debriefing de la phase de terrain entre l'équipe projet et les enquêteurs pour chacune des deux opérations de collecte (étude de référence et étude diagnostiques des conflits et des vulnérabilités) afin de faire le point des formulaires remplis et transférés et discuter des potentiels biais survenus lors de la phase de terrain.

Ensuite il sera question de remplir les formalités administratives pour le paiement des enquêteurs.

3. Résultats attendus

A l'issue de la prestation, il est attendu des enquêteurs les principaux résultats suivants :

- Toutes les parties prenantes (institutionnelles et villages) prévues dans le cadre des deux études sont interviewées ;
- Tous les formulaires prévus pour la collecte institutionnelle et elle auprès des communautés dans les villages sont renseignés avec des informations valides et téléchargés sur la plateforme Kobotoolbox.

4. Conditions et profil des enquêteurs

4.1. Conditions générales

- Disposer et savoir conduire une moto ;
- Disposer d'un smartphone ;
- Parler couramment une ou plusieurs langues de la zone d'enquête ;

- Expérience en pratique des interviews sur tablettes, smartphone (à minima 03 preuves attestant d'une participation effective à des enquêtes)

4.2. Rôles et responsabilités de l'enquêteur

L'enquêteur est chargé de :

- Administrer les questionnaires ou guides d'entretien conformément aux instructions reçues ;
- S'assurer de la compréhension des questions par les enquêtés ;
- Collecter des données de qualité, complètes, fiables et vérifiables ;
- Respecter la confidentialité et l'éthique liées à la collecte d'informations sensibles ou personnelles ;
- Respecter le calendrier et les délais impartis pour la collecte de données ;
- Rapporter selon les modalités définies, les données collectées à l'équipe de coordination ou au superviseur désigné ;

4.3. Obligations de l'enquêteur

L'enquêteur s'engage à :

- Participer à toutes les sessions de formation prévues ;
- Utiliser les outils fournis sans modification non autorisé ;
- Travailler dans le respect des normes éthiques et professionnelles ;
- Ne pas falsifier ou manipuler les réponses ;
- Fournir des enquêtes de qualité selon les prescriptions définies ;
- Tenir informé son superviseur de toute difficulté rencontrée sur le terrain.

5. Profil des enquêteurs

Les enquêteurs doivent justifier des qualifications ci-après à évaluer :

Qualification

- BAC + 2 en sciences sociales (10 points) ou au moins le niveau BAC (5points).

Expérience professionnelle (critères de sélection technique)

- Avoir réalisé au moins 03 opérations de collecte de données quantitative et qualitative (méthode des focus groupes) en sciences sociales prouvées par des attestations de bonne fin. Être en mesure d'ajouter aux attestations de bonne fin d'exécution, les contrats auxquels elles se rapportent sera un atout" (30 points soit 10 points par attestation) ;
- Bonne maîtrise de la collecte des données numériques notamment avec l'application Kobocollect en lien avec les enquêtes réalisées (30 points soit 10pts par enquête);
- Des expériences de collecte de donnée en lien avec les thématiques de cohésion sociale et de stabilisation sont considérées comme un atout.

Autres connaissances/compétences (critères de sélection à l'entretien)

- Disposer d'un smartphone en bon état et capable de supporter l'application Kobocollect (2Go – Mémoire interne 32Go – Autonomie au moins 24 heures prouvé par une capture d'écran (20 points).
- Très bonne connaissance des villages d'interventions du projet COSERIE et des langues parlées dans ces localités (Baatonu, Boo, Fulfuldé) pour la collecte de données dans les villages ; (20 points)
- Vivre dans les communes d'intervention du projet COSERIE pour la collecte de données dans les communautés (prouvé par une attestation de résidence) ;

6. Composition du dossier de candidature et rémunération

Les soumissionnaires doivent être des enquêteurs individuels et feront parvenir leur dossier sous forme d'un dossier unique contenant :

- ** une lettre de soumission adressée au Directeur pays de Helvetas Bénin ;
- ** la déclaration d'engagement rempli et signé suivant le modèle en annexe ;
- ** un Curriculum vitae (avec : une précision du nombre d'années d'expérience en lien avec l'avis) ;
- ** les copies scannées des diplômes, attestations de travail/de bonne fin d'exécution et contrat ;
- ** Capture d'écran des paramètres et capacité du téléphone ;
- ** Attestation de résidence ;
- ** une copie légalisée de la pièce d'identité valide.

7. Offre financière

Le paiement de l'enquêteur est conditionné par la validation des questionnaires ou des guides d'entretien remplis, par le superviseur d'Helvetas, et se fera selon le temps d'administration de chaque entretien et par la qualité de l'information collectée.

Pour la réalisation de cette prestation dont la durée moyenne des entretiens sera comprise entre 45 minutes et 60 minutes, nous vous proposons une rémunération de 1 500 FCFA par questionnaire validé avec un forfait de 150 FCFA pour communication (internet et appel téléphonique). Le forfait de déplacement ne concerne que la collecte institutionnelle. Il est fixé à un forfait journalier de :

- 1500 FCFA pour les collectes prévues dans les centres villes de Parakou et Kandi ;
- 2000 pour les collectes prévues dans le centre-ville de N'dali ;
- 1000 pour les collectes prévues dans les centres villes de Ségbana, Kalalé,
- 1000 pour les collectes prévues dans l'arrondissement de Délassi.

8. Modalités de paiement

Les honoraires, les frais de déplacement et de communication seront versés à la fin de la mission, après évaluation finale de la qualité du travail effectué. Seuls les questionnaires correctement remplis et validés par le superviseur seront pris en compte pour le paiement. Ainsi, aucun paiement ne sera effectué pour les questionnaires rejetés ou invalidés. Tous les autres frais liés à l'organisation des sessions de formation (cadrage et synthèse) ne sont pas inclus dans l'offre financière des enquêteurs et sont pris en charge par le projet. La date probable de démarrage de l'enquête est le 08 mars 2026.

9. Dépôt des dossiers

Les enquêteurs intéressés devront soumettre leur candidature **par mail** à l'adresse suivante : moses.nouatchi@helvetas.org, avec en copie hippolyte.kouakanou@helvetas.org et medard.vigan@helvetas.org **au plus tard le 10/02/2026 à 18h00** avec en objet : « Candidature au poste d'enquêteurs individuels pour la réalisation de la collecte de données de l'étude de référence du projet COSERIE ». **Tous les documents doivent être contenu dans un seul et même fichier PDF et rangé dans l'ordre citées plus haut. Le fichier PDF devra être nommé par les noms et prénoms du candidat.**

Seules les candidatures présélectionnées seront contactées pour un test et un entretien.

NB : Il est primordial que chaque candidat respecte scrupuleusement les instructions de soumission sous peine de voir son dossier rejeté

ANNEXES

Annexe 1 : Acteurs institutionnels à enquêter

Acteurs institutionnels	Dénominations	Localités
Acteurs publics	<p>COMMUNES/ULPE/Commissions locales de gestion des infrastructures (Kalalé et Ségbana)</p> <p>APIDA (Kandi)</p> <p>ADECOB (N'dali)</p> <p>ABeGIEF (Cotonou)</p> <p>CCeC (Kalalé et Ségbana)</p> <p>ATDA (Parakou et Kandi)</p> <p>DDAEP (Parakou et Kandi)</p> <p>PREFECTURE (Parakou et Kandi)</p> <p>POLICE (Kalalé et Ségbana)</p> <p>Directions départementales des affaires intérieures et de la sécurité publique (Parakou et Kandi)</p> <p>Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable/Inspections forestières (Parakou, Kandi, Kalalé et Ségbana)</p> <p>Directions Départementales des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM/GUPS), (Parakou, Kandi, Kalalé et Ségbana)</p> <p>Chefs d'arrondissement de Derassi, Kalalé et Ségbana centre</p>	Cotonou, Parakou, Kandi, Kalalé, Ségbana, N'Dali, Wonko, Maréguita, Ségbana, Piami A, Korowi.
Acteurs de la société civile	<p>COSO (Kandi et Parakou)</p> <p>WeWorld (Parakou)</p> <p>DEDRAS-ONG (Parakou)</p> <p>SIA N'SON (Parakou)</p> <p>UDOPER (Parakou et Kandi)</p> <p>Association des jeunes, de femmes, des éleveurs, des agriculteurs (Kalalé et Ségbana)</p>	
Acteurs privés	<p>Radios locales (Kalalé et Ségbana)</p> <p>FeRCAB (Parakou)</p> <p>CLCAM (Kalalé et Ségbana)</p>	

Acteurs institutionnels	Dénominations	Localités
Groupes organisés	Coopératives/groupements d'exploitants agricoles, groupes d'éleveurs, opérateurs privés	

FORMULAIRES TYPES

PROPOSITION TECHNIQUE

Déclaration d'engagement

Intitulé de la Candidature/de l'Offre/du Contrat : _____ (« **Contrat** »)^[1]

À : _____ (« **Partenaire d'Exécution** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que KfW^[2] (via la Fondation PATRIP) finance seulement les projets du Partenaire d'Exécution (« PE »)^[3] selon ses propres conditions, qui sont énoncées dans la Convention de financement conclue avec la Fondation PATRIP, laquelle a conclu une convention de financement avec le PE. En conséquence, aucune relation juridique n'existe entre KfW ou la Fondation PATRIP et notre entreprise, notre coentreprise^[4] ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le PE conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre de la Procédure d'appel d'offres ainsi que de l'exécution du Contrat.
2. Nous certifions par la présente que ni nous, ni aucun membre de notre conseil d'administration ou représentant légal, ni aucun membre de notre coentreprise, y compris nos sous-traitants selon les termes du Contrat, ne sommes dans l'une des situations suivantes :
 - 2.1) en faillite, en liquidation ou cessation d'activité, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation similaire ;
 - 2.2) condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faire l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains. Ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou contrôlées de fait par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;
 - 2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique sanctionnable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité qui affecte les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans le cas d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;
 - 2.4) avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une résiliation de Contrat prononcée à nos torts exclusifs pour manquement grave ou continu à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, à moins que cette résiliation n'ait été contestée et que le règlement du litige soit toujours en attente ou n'ait pas confirmé un règlement entièrement conclu à notre encontre ;
 - 2.5) ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables de paiement des impôts, que ce soit dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du partenaire d'exécution ;
 - 2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer sur le site Internet <http://www.worldbank.org/debarr> ou respectivement sur la liste permanente de toute autre banque de développement multilatérale (*dans le cas d'une telle exclusion, le candidat ou le soumissionnaire doit joindre à la présente déclaration d'engagement des*

informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou

- 2.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations à travers les renseignements demandés comme condition préalable à la participation de la présente procédure d'appel d'offres.
3. Nous attestons par la présente que ni nous, ni aucun des membres de notre coentreprise ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une des situations de conflit d'intérêts suivantes :
- 3.1) être une filiale contrôlée par le PE ou un actionnaire contrôlant le PE, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de KfW (et de la Fondation PATRIP) et résolu à leur satisfaction ;
 - 3.2) avoir une relation d'affaires ou familiale avec le personnel du PE impliqué dans la Procédure d'Appel d'Offres ou dans la supervision du contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en découle n'ait été porté à l'attention de KfW (et de la Fondation PATRIP) et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) être contrôlé par ou contrôler un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou Soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou Soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou Soumissionnaire qui nous permettent d'obtenir ou de donner accès aux informations contenues dans nos Candidatures ou Offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du partenaire d'exécution ;
 - 3.4) être engagé dans une activité de Prestations de conseil qui, du fait de sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous pourrions effectuer pour le PE ;
 - 3.5) en cas de passation de marchés de travaux, d'installations ou de biens :
 - i. avoir préparé ou avoir été associés à une personne qui a préparé des spécifications, des dessins, des calculs et d'autres documents à utiliser dans la procédure d'appel d'offres du présent Contrat ;
 - ii. avoir été recrutés (ou faire l'objet d'une proposition de recrutement) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;
4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à une procédure d'appel d'offres, nous certifions que nous disposons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.
5. Nous nous engageons à porter à l'attention du PE, qui en informera KfW (et la Fondation PATRIP), tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.
6. Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :
- 6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre coentreprise, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne s'est livré ou ne se livrera à des Pratiques sanctionnables au cours de la Procédure d'appel d'offres et, en cas d'attribution d'un Contrat, ne se livrera à des Pratiques sanctionnables au cours de l'exécution du contrat ;
 - 6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre coentreprise, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne ; et

- 6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail^[5] (OIT) et aux traités internationaux sur l'environnement. De plus, nous mettrons en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou dans d'autres documents similaires fournis par le PE et, dans tous les cas, nous mettrons en œuvre des mesures afin de prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.
7. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de coentreprise et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, les informations relatives à la Procédure d'Appel d'Offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Partenaire d'Exécution, la Fondation PATRIP et KfW ou un agent désigné par l'un d'eux, de même que, dans le cas d'un financement par l'Union européenne, les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et au projet respectif.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de coentreprise et sous-traitants aux termes du Contrat, nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais dans tous les cas, pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution ou de résiliation du Contrat. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. En outre, nous acceptons que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de la Procédure d'Appel d'Offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le PE, la Fondation PATRIP et KfW.

Nom : _____ En qualité de : _____

Dûment habilité à signer au nom et pour le compte de^[6] : _____

Signature : _____ Date : _____

^[1] Les termes en majuscules utilisés, mais non définis dans la présente Déclaration d'engagement, ont la signification qui leur est donnée dans les « *Directives de passation de marchés de prestations de conseil, de travaux, d'installations, de biens et de prestations autres que de conseil dans le cadre de la coopération financière avec les Pays partenaires* » de KfW.

^[2] À adapter tout au long du document dans le cas d'une autre institution donatrice.

^[3] Le PE désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon les cas, pour la passation de marchés de prestations de conseil, de travaux, d'installations, de biens ou de prestations diverses.

^[4] Lorsqu'une coentreprise soumet une offre, une « Lettre d'intention » ou une copie d'un contrat de coentreprise existant est demandée dans le cadre de l'offre.

^[5] Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Partenaire d'Exécution, le Candidat/le Soumissionnaire/le Contractant proposera et appliquera, à la satisfaction du Partenaire d'Exécution, de la Fondation PATRIP et de KfW des

mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs à propos des conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

- 16 Dans le cas d'une coentreprise, indiquer le nom de la coentreprise. La personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition pour le compte du Candidat/Soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/Soumissionnaire.

LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À :

HELVETAS Bénin

Monsieur le Directeur Pays,

Nous soussignés [insérer nom et prénom], avons l'honneur de vous proposer nos prestations, à titre de prestataire, pour la mission portant « » Conformément à votre demande de propositions en date du [date] et à notre proposition. Nous vous soumettons par la présente notre proposition, qui comprend cette proposition technique sous enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans la présente lettre sont authentiques et nous acceptons que toute déclaration erronée y apparaissant puisse entraîner notre exclusion.

Notre candidature, répond aux exigences du point A. des présentes dispositions générales.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie de HELVETAS BENIN comme en atteste le formulaire d'engagement joint à notre proposition technique, signé par nos soins.

Si notre proposition est retenue, nous nous engageons à commencer la prestation dès signature du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Pays, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : [complète et initiales] _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom et adresse du prestataire: _____